

convivialité
échanges
réseau

Les Rencontres de la Santé au travail

2020

1^{er} semestre
du 3 mars au 7 juillet

accompagnement
informations
outils



Allongement des parcours professionnels Comment accompagner vos salariés ?

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- Vous souhaitez mettre en place un plan d'action efficace pour favoriser durablement le maintien en emploi des salariés dits seniors.
- Vous avez besoin d'être outillés afin de pouvoir aborder en interne la problématique de l'allongement des parcours professionnels.
- Vous avez des questionnements sur l'usure professionnelle, le maintien des compétences en entreprise.

CONTEXTE

Contexte sociétal

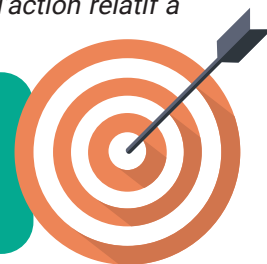
- L'allongement des parcours professionnels concerne toutes les entreprises. En effet, le recul de l'âge de départ à la retraite oblige l'entreprise à composer avec des salariés de plus en plus âgés.
- Dans ce contexte, les enjeux pour l'entreprise et ses salariés sont multiples : maintenir son niveau de performance, faire face aux exigences réglementaires et commerciales de plus en plus fortes avec des équipes compétentes et motivées, assurer le maintien dans l'emploi des seniors et le transfert des savoir-faire vers les nouveaux arrivants.

Contexte légal

- L'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de conclure un accord ou un plan d'actions en faveur du recrutement ou du maintien dans l'emploi des salariés seniors depuis le 20 mai 2009 :
« les entreprises, y compris les établissements publics mentionnés aux articles L. 22211-1 et L. 2232-1 du Code du travail, employant au moins cinquante salariés ou appartenant à un groupe au sens de l'article L. 2231-1 du même Code dont l'effectif comprend au moins cinquante salariés sont soumises à une pénalité à la charge de l'employeur lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés. »

OBJECTIFS

- Pouvoir gérer et anticiper les problématiques liées à l'allongement des parcours professionnels.
- Lutter contre les stéréotypes et garantir le maintien dans l'emploi.
- Acquérir des outils pour analyser son activité et agir.



PUBLIC

- Employeurs.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.
- Préventeurs.
- Membres du CSE.

INTERVENANT

- Conseiller social du travail.

L'EXPERTISE CMAIC

- Conseils personnalisés.
- Mise à dispositions de documentations.

INFOS PRATIQUES

- Durée : 2 heures.
- De 9h00 à 11h00.

Plus d'informations,
vous inscrire :
www.cmaic.fr

9, rue du Dr Laënnec BP 10063
14203 Hérouville Saint-Clair | Tél. 02 31 46 26 60



CMAIC